

Association de Copropriétaires et Colotis
du Sud-Ouest



Immeuble LE FRANCE
lot A 204
73 Avenue du
CHATEAU D'EAU
33700 MERIGNAC

Copropriété

Compréhension des appels de fonds

Rappel sur le fonctionnement de la copropriété

- Chaque copropriétaire dispose de lots privatifs pour lesquels il assume personnellement les frais de fonctionnement, d'entretien et d'aménagements dans le respect de l'ensemble de la copropriété.
- L'ensemble des copropriétaires dispose des parties communes et assume collectivement les frais de fonctionnement, d'entretien et d'aménagements dans le respect de l'ensemble de la copropriété.
- Tout ce qui concerne les parties communes fait donc l'objet de décisions collectives prises au cours de l'Assemblée Générale. Certaines de ces décisions impactent le financement de la copropriété.

Décisions prises en AG impactant le financement

Points à l'ordre du jour, inscrits sur la convocation :

4. Approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016.

7. Modification du budget prévisionnel du 01/10/2016 au 30/09/2017.

8. Adoption du budget prévisionnel du 01/10/2017 au 30/09/2018.

11. Détermination du montant de la cotisation obligatoire du fonds de travaux.

12. Mise en concurrence du contrat d'entretien des ascenseurs (Majorité art.24)

- Devis OTIS pour un montant de 2.200... euros TTC
- • Devis Régional Ascenseur pour un montant annuel de 1380 euros TTC par entrée — ok
Otis n'ayant pas fourni ses éléments, un état comparatif, établi par SCE vous sera présenté lors de l'assemblée générale.

13. Remise en état des halls d'entrée (Majorité art.24)

- Devis Deboeuf pour un montant de 4 924.70 euros TTC pour l'entrée 19 allées Haussmann
- • Devis Deboeuf pour un montant de 5 159.99 euros TTC pour l'entrée 21 allées Haussmann

14. Remise en état des paliers étages (Majorité art.24) *reporté à l'an prochain*

- Devis Deboeuf pour un montant de 13 653.20 euros TTC pour l'entrée 19 allées Haussmann
- • Devis Deboeuf pour un montant de 13 653.20 euros TTC pour l'entrée 21 allées Haussmann

Chaque vote a une incidence sur les appels de fonds

Documents fournis avec la convocation d'AG
au cours du 1^{er} semestre de l'année N+1

annexe 2
Charges par nature

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES				
Pour approbation des comptes						Pour approbation des comptes				
Exercice précédent approuvé	Exercice clos tudget voté	Exercice. clos réalisé. à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel voter		Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice. clos réalisé. à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
N - 1	N	N	N + 1	N + 2		N - 1	N	N	N + 1	N + 2
601 EAU	2 038.02	1 950.00	-900.73	1 950.00	1 950.00	PROVISIONS / OPERATIONS COUR.	178 365.37	159 005.00	159 003.90	160 385.00
602 ELECTRICITE						INDEMNITES				164 140.00
603 CHAUFFAGE-ENERGIE-COMBUST.	14 598.69	20 000.00	18 671.78	20 000.00	20 000.00	ASSURANCES-COURANT		5 484.84		
604 ACHAT PDT ENTRETIEN/PETIT EQU.	575.40	1 000.00	1 059.21	1 000.00	1 000.00	7141 PRODUITS DIVERS -COURANT	389.67	161.33		
605 MATERIEL	634.71	600.00	2 247.31	600.00	600.00	7143 AVANTAGES GARDIENS EMPLOYES	1 870.40	1 186.80	1 900.00	1 200.00
606 FOURNITURES	1 859.11	3 170.00	3 986.13	3 170.00	2 990.00					
612 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 036.03	6 000.00	6 009.36	6 200.00	6 100.00					
614 CONTRATS DE MAINTENANCE	18 627.28	15 905.00	14 677.87	16 155.00	15 160.00					
615 ENTRETIEN -PETITES REPARATIONS	9 427.56	8 500.00	9 856.40	8 500.00	8 000.00					
616										
662 AUTRES CHGES FINANCIERES-AGIOS	5.50	20.00	49.00	21.00	50.00					
Sous total	169 791.20	160 905.00	163 875.51	162 285.00	165 340.00	Sous total	180 625.44	160 905.00	165 836.87	162 285.00
Solde (excédent opérations courantes affecté aux copropriétaires)	10 834.24		1 951.36			Solde (insuffisance opérations courantes affectée aux copropriétaires)				
Total II	180 625.44	160 905.00	165 836.87	162 285.00	165 340.00	Total II	180 625.44	160 905.00	165 836.87	162 285.00

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES					
Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel			Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
Exercice	Exercice clos	Exercice clos	Budget	Budget							
N - 1	N	N	N + 1	N + 2		approuvé		approuver	cours voté -	prévisionnel à voter	
N - 1	N	N	N + 1	N + 2		N - 1	N	N	N + 1	N + 2	
CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES					PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES						
OB PR SYSTEME VIDEO 671 TRAVAUX		11 194.91	11 194.91		OB PR SYSTEME VIDEO 702 PROVISIONS / TRAVAUX ART 14.2		11 194.91	11 194.92			
OC PR SECURISAT*HALLS/CAVES 671 TRAVAUX DECIDES PAR L'AG		23 730.92	25 108.03		SECURISAT*HALLS/CAVES 702 PROVISIONS / TRAVAUX ART 14.2		23 730.92	25 107.90			
X7 REFECT*CAGE ESCALIER HALL A 671 TRAVAUX DECIDES PAR L'AG		48 550.95	48 550.95		X7 REFECT*CAGE ESCALIER HALL A 702 PROVISIONS / TRAVAUX ART 14.2		48 550.95	52 011.74			
X8 REFECTION CAGE ESCALIER D1D2 671 TRAVAUX DECIDES PAR L'AG		14 324.23	104 653.15		7142 PRODUITS DIVERS -EXCEPTIONNEL			4 000.00			
X9 REMPLACEMENT FENETRE 671 TRAVAUX DECIDES PAR L'AG		1 595.00	1 840.48		X8 REFECTION CAGE ESCALIER D1D2 702 PROVISIONS / TRAVAUX ART 14.2		114 324.23	104 653.27			
					X9 REMPLACEMENT FENETRE 702 PROVISIONS / TRAVAUX ART 14.2		1 595.00	1 595.03			
					Y1 VENTE CELLIER DU 30/11/17						
					7182 PRODUITS EXCEPTIONNELS - EXCEPT.			20 000.00			
Sous total		199 396.01	191 347.52		Sous total		199 396.01	218 562.86			
Solde (excédent)			27 215.34		Solde (Insuffisance)						
Total II		199 396.01	218 562.86		Total II		199 396.01	218 562.86			

Documents fournis avec la convocation d'AG

Charges analysées par type d'imputation

annexe 3



CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
001 CHARGES GENERALES					
001 DEPENSES GENERALES (Base : 001/10037)					
100 CONTRAT D'ENTRETIEN	658.97	750.00	665.55	750.00	700.00
155 CONTRAT EXTINCTEURS NR	52.00	90.00	52.00	90.00	60.00
195 CONTRAT ASSURANCE MULTIRISQUES	19 608.57	14 600.00	14 514.49	15 330.00	15 600.00
200 ENTRETIEN	376.64	1 000.00	993.56	1 000.00	1 000.00
250 ENTRETIEN R		1 000.00		1 000.00	1 000.00
301 EAU	995.14	800.00	-1 744.58	800.00	800.00
302 ELECTRICITE	9 110.88	9 000.00	8 975.45	9 000.00	9 000.00
311 FOURNITURES PRODUITS ENTRETIEN	575.40	1 000.00	1 059.21	1 000.00	1 000.00
313 FOURNITURES ELECTRIQUES	329.18	1 500.00	1 952.27	1 500.00	1 000.00
314 ACHAT MATERIEL	634.71	600.00	655.31	600.00	600.00
862 INTERETS DE RETARD COPROPRIET			-5 484.84		
864 PRODUITS DIVERS COURANTS	-319.00		-28.13		
899 ECART DE REPARTITION DEBITEUR			0.51		
999 ECART DE REPARTITION CREDITEUR	-0.67		-0.70		
sous total :	131 147.33	119 070.00	118 936.25	120 200.00	125 350.00
total :	131 147.33	119 070.00	118 936.25	120 200.00	125 350.00
047 CHARGES PARKING					
013 CHARGES PARKINGS (Base : 047/262)					
100 CONTRAT D'ENTRETIEN	658.95	670.00	665.54	670.00	670.00
314 ACHAT MATERIEL			140.00		
864 PRODUITS DIVERS COURANTS	-70.00		-132.50		
sous total :	588.95	670.00	673.04	670.00	670.00
total :	588.95	670.00	673.04	670.00	670.00
386 VMC					
031 DEPENSES VMC (Base : 386/2026)					
100 CONTRAT D'ENTRETIEN	1 823.56	1 850.00	1 869.14	1 850.00	1 950.00
sous total :	1 823.56	1 850.00	1 869.14	1 850.00	1 950.00
total :	1 823.56	1 850.00	1 869.14	1 850.00	1 950.00
600 ASCENSEUR A					
049 DEPENSES ASCENSEUR CAGE A (Base : 600/10125)					
136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR	1 842.50	1 460.00	1 320.00	1 500.00	1 350.00
321 FRAIS DE TELEPHONE	261.65	260.00	273.20	260.00	280.00

La répartition des charges

Les tantièmes (improprement appelés millièmes)

Chaque lot est affecté d'un certain nombre de tantièmes, l'information se trouve dans le règlement de la copropriété

Lot 124 - comprend :

Un appartement de type 3, figurant sur le plan N° 7, comprenant, une entrée desservant une cuisine, un séjour, 2 chambres, une salle de bains et un WC, et les CENT QUATRE VINGT HUIT DIX MILLIEMES de la propriété du sol indivis..... 188/10 000

Lot 125 - comprend :

Un appartement de type 3, figurant sur le plan N° 7, comprenant, une entrée desservant une cuisine, un séjour donnant, 2 chambres, une salle de bains et un WC, et les DEUX CENTS DIX MILLIEMES de la propriété du sol indivis..... 200/10 000

AU SOUS SOL, BATIMENT C

Lot 126 - comprend :

Un local à usage de cellier, figurant sur le plan N° 2, et les DEUX DIX MILLIEMES de la propriété du sol indivis..... 2/10 000

Lot 127 - comprend :

Un local à usage de cellier, figurant sur le plan N° 2, et les DEUX DIX MILLIEMES de la propriété du sol indivis..... 2/10 000

Ces tantièmes servent de base à la répartition des charges générales

Les clés de répartition des charges spécifiques

On trouve également les clés de répartition dans le règlement de la copropriété

N° DES LOTS	ENTRETIEN ESCALIER ET ASCENSEUR		ENTRETIEN ENTREES, HALL R-d-C, LOCAUX POUBELLES		COULOIRS D'ACCES SS, R-d-C, 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e niveau		ENTRETIEN VOIE EXTERIEURE BAT C ET D	PORTAIL ENTREE AUTOMA- TIQUE
	CHARGE A		CHARGE B		CHARGE C		CHARGE D	CHARGE E
	BAT C	BAT D	BAT C	BAT D	BAT C	BAT D		
139	8							
140	8							
141	8							
142	8							
143	8							
144	8							
145	8							
146	8							
147	8							
148	8							
149	8							
150	78				65		140	1
151	78				65		140	1
152	78				65		140	1
153	78				65		140	1
154	78				65		140	1
155	78				65		140	1
156	78				65		140	1
157	78				65		140	1
158	78				65		140	1
159	78				65		140	1
160	78				65		140	1
161	78				65		140	1
162	78				65		140	1
163	78				65		140	1
164	78				65		140	1
201				522		471		
202				335		302		
203				308		278		
204				298		269		
205				392		353		
206		439		522		471		
207		234		277		250		
208		388		460		415		
209		330		392		353		
210		330		392		353		
211		513		522		471		

Répartition aux copropriétaires :

- Les charges doivent être approuvées par AG (courantes, travaux, opérations exceptionnelles, charges exceptionnelles)
- Le total approuvé est réparti à chacun des copropriétaires selon ses tantièmes dans les clés applicables
- Il s'agit de « règles de trois », par exemple :
 - Total des charges 1 500 € sur une clé de 1 000 / 1000^{ème} avec deux copropriétaires (l'un a 600 / 1000^{ème} et l'autre a 400 / 1000^{ème})
 - Copropriétaire 1 : $1\,500 / 1\,000 \times 600 = 900 \text{ €}$
 - Copropriétaire 2 : $1\,500 / 1\,000 \times 400 = 600 \text{ €}$

ETAPES ANNUELLES

Prenons l'exemple d'une copropriété qui fait coïncider l'exercice comptable avec l'année civile

Avant le 30/06/2018, l'AG doit se réunir pour :

- **approuver les comptes de l'année 2017**. C'est dès l'approbation que le montant exact des charges et des produits sera connu. En comparant avec le budget prévisionnel de 2017, on peut calculer l'insuffisance ou l'excédent de provision et déterminer quelle régularisation faire sur le compte de chaque copropriétaire.
- **adapter éventuellement le budget prévisionnel de 2018** (voté en 2017) en fonction de l'évolution de la copropriété et son environnement
- **Voter le budget prévisionnel de 2019**
- **Voter le taux** (% du budget prévisionnel, au minimum de 5%) applicable pour constituer **le fonds de travaux**
- **Voter les travaux** à réaliser et décider de **l'échéancier** pour appeler les fonds nécessaires à leur financement.

Etapes trimestrielles : 1^{er} appel de fonds, en date du 03/01

FONDS TRAVAUX ALUR 2017 : Fonds de travaux ALUR voté lors de l'AG du 12/06/2017.

Lot n° 000305 appartement	Lots secondaires			Avances		
				trésorerie	travaux	autres
Etage : 3 Porte :	327-340-403				48,45	
Votre appel de fonds	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant du	Dont locatif	Dont TVA
=>Appel budget exigible au 01/01/2018						
Charges Générales	39708,75	1000000	9228	366,43	227,44	
Charges Bâtiment G	709,00	155451	8934	40,75	40,74	
CHARGES ASCENSEURS BAT.G	557,75	122389	8914	40,62	27,83	
CHARGE UNITAIRE / LOCT° CPTS	650,25	13800	100	4,71	4,71	
EAU FROIDE	6120,00	7043	53	46,05	46,05	
Total appel ==>	47745,75			498,56	346,77	
=>Appel fonds travaux Alur exigible au 01/01/2018						
Charges Générales	5250,00	1000000	9228	48,45		
Total appel ==>	5250,00			48,45		
Total du lot à				547,01	346,77	

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
01/01/2018	Ap.budget 01/01/18 au 31/03/18 ci-dessus		498,56	
01/01/2018	FONDS TRAVAUX ALUR 2017 ci-dessus		48,45	
Cumul Dépenses Recettes à			547,01	
Somme due a ce jour à			547,01	

Pour les personnes n'ayant pas demandé le paiement par prélèvement, nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser la somme indiquée ci-dessous. Votre chèque sera libellé à l'ordre mentionné, en bas, à droite dans le papillon.

L'appel de fonds est calculé sur la base du budget prévisionnel voté à la précédente AG auquel s'ajoute l'appel pour fonds de travaux (loi ALUR) également voté en AG

Etapes trimestrielles : 2ème appel de fonds, en date du 27/03

Ventilation des charges par clés

L'appel se fait sur la même base que celui du 1^{er} trimestre.

Nota : dans notre exemple, l'appel concernant le fonds de travaux a été appelé sur le 1^{er} appel seulement.

Dans certaines copropriétés, cet appel est fractionné par quart sur chaque appel trimestriel.

Lot n° 000305 appartement	Lots secondaires		Avances		
			trésorerie	travaux	autres
Etage : 3 Porte :	327-340-403			96,90	

Votre appel de fonds	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant du	Dont locatif	Dont TVA
=> Appel budget exigible au 01/04/2018						
Charges Générales	39708,75	1000000	9228	366,43	227,44	
Charges Bâtiment G	709,00	155451	8934	40,75	40,74	
CHARGES ASCENSEURS BAT.G	557,75	122389	8914	40,62	27,83	
CHARGE UNITAIRE / LOCT° CPTS	650,25	13800	100	4,71	4,71	
EAU FROIDE	6120,00	7043	53	46,05	46,05	
Total appel ==>	47745,75			498,56	346,77	
Total du lot à				498,56	346,77	

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
01/01/2018	Ap.budget 01/01/18 au 31/03/18 Lot 305	01/01/2018	498,56	
01/01/2018	FONDS TRAVAUX ALUR 2017 Lot 305	01/01/2018	48,45	
17/01/2018	Règlement EGLISE Marie-Thérèse 8726989			547,01
01/04/2018	Ap.budget 01/04/18 au 30/06/18 ci-dessus		498,56	
Cumul Dépenses Recettes à			1045,57	547,01
Somme due à ce jour à			498,56	

Pour les personnes n'ayant pas demandé le paiement par prélèvement, nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser la somme indiquée ci-dessous. Votre chèque sera libellé à l'ordre mentionné, en bas, à droite dans le papillon.

Récapitulatif des sommes dues et versées par le copropriétaire

Etapes trimestrielles : répartition des charges de l'exercice clos, réalisé, à approuver en AG

SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Lot n° 000305 appartement	Lots secondaires				Avances	
					travaux	autres
Etage : 3 Porte :	327-340-403				96,90	
Nature des dépenses	Montants Dépenses	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Quote-part Lots	Dont Locatif	Budget Prévisionnel
=>Charges Générales						
EAU ARROSAGE	933,50	1000000	9228	8,61	8,61	17,27
PRODUITS D'ENTRETIEN	920,20	1000000	9228	8,49	2,34	14,12
FOURNITURES DIVERSES	172,42	1000000	9228	1,59	8,49	14,97
REEMPL. PERSONNEL SOCIETE	811,20	1000000	9228	7,49	1,59	4,98
CONTRAT CANALISATIONS EU/EV	2328,70	1000000	9228	21,49	7,49	
CONTRAT DERATISATION	1154,41	1000000	9228	10,6	21,49	22,59
					10,65	7,53

Budget réel

Indication des charges réelles à imputer aux locataires, information utile pour les copropriétaires bailleurs

Budget prévisionnel voté à la précédente AG

répartition des charges de l'exercice clos (suite)

Incidence des
travaux
précédemment
votés



Nature des dépenses	Montants Dépenses	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Quote-part Lots	Dont Locatif	Budget Prévisionnel
=>Charges Bâtiment G						
EDF VMC BAT G (033)	1033,04	155451	8934	59,37	59,37	70,35
FOURNITURES DIVERSES BAT G	27,50	155451	8934	1,58	1,58	
CONTRAT VIDE ORDURES BAT G	260,37	155451	8934	14,96	14,96	14,83
CONTRAT LOCAT° COMPT EF BAT G	76,35	155451	8934	4,39	4,39	4,60
CONTRAT VMC BAT G	128,89	155451	8934	7,41	7,41	7,64
ENTRETIEN DIVERS BAT G	448,47	155451	8934	25,77	25,77	62,13
ENTRETIEN DIVERS BAT.G NR	350,76	155451	8934	20,16		
ENTRETIEN ESPACES VERTS BAT G		155451	8934			3,45
Total ==>	2325,38	155451	8934	133,64	113,48	163,00
=>CHARGES ASCENSEURS BAT.G						
EDF ASCENSEUR BAT G	469,56	122389	8914	34,20	34,20	40,86
CONTRAT ASCENSEUR BAT G (7385)	1287,27	122389	8914	93,76	68,44	96,58
CONTROLE TECHNI QUINQUENAL G		122389	8914			25,05
Total ==>	1756,83	122389	8914	127,96	102,64	162,49
=>CHARGE UNITAIRE / LOCT° CPTS						
CONTRAT LOCATION COMPTEURS EF	2553,49	13800	100	18,50	18,50	18,85
Total ==>	2553,49	13800	100	18,50	18,50	18,85
=>EAU FROIDE						
EAU FROIDE (CT2)	24233,97	7411	29	94,83	94,83	95,79
Compteur CT2 (000431-000000) Total ==>	24233,97	7411	29	94,83	94,83	95,79
	178114,48				1190,39	1842,33
Provisions appelées :	1961,28					
				Total des charges →	1733,70	

(Ancien copropriétaire: 1961,28 vous : 0,00)

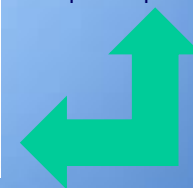
Récapitulatif tous lots confondus			
Locatif	1190,39	Budget prévisionnel	1842,33
T.V.A.			
Charges	1733,70	- Provisions	1961,28 = Solde charges -227,58

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
31/12/2017	Répart.MARQUAGE AU SOL DES PAR Lot 305	31/12/2017	9,35	
31/12/2017	Charges de vos lots			227,58
	SOLDE AU 31/12/2017			218,23
01/01/2018	Ap.budget 01/01/18 au 31/03/18 Lot 305		498,56	
01/01/2018	FONDS TRAVAUX ALUR 2017 Lot 305		48,45	
17/01/2018	Règlement LEGLISE Marie-Thérè 8726989			547,01
01/04/2018	Ap.budget 01/04/18 au 30/06/18 Lot 305		498,56	
16/04/2018	Règlement LEGLISE Marie-Thérè 8727012			498,56
Cumul Dépenses Recettes →			1054,92	1273,15
Votre situation→				218,23

Excédent
(dans notre
exemple) ou
insuffisance
de provision
sur charges
générales



Situation du
copropriétaire
après répartition



répartition des charges de travaux

IL S'AGIT DE LA REGULARISATION DE L'APPEL MARQUAGE AU SOL DES PARKINGS

Lot n° 000305 appartement	Lots secondaires			Avances		
				trésorerie	travaux	autres
Etage : 3 Porte :	327-340-403				96,90	
Nature des dépenses	Montants Dépenses	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Quote-part Lots	Dont Locatif	Dont déductible
=>Charges Parkings	2805,00	29400	294	28,05		
MARQUAGE AU SOL DES PARKINGS	2805,00	29400	294	28,05		
Total ==>	2805,00					
Provisions appelées :	18,70	Total des charges →		28,05		

(Ancien copropriétaire: 18,70 vous : 0,00)

Récapitulatif tous lots confondus					
Locatif		Déductible		T.V.A.	
Charges	28,05	-	Provisions	18,70	= Solde charges 9,35

Insuffisance sur travaux reportée dans le tableau précédent

Etapes trimestrielles : 3ème appel de fonds, en date du 04/07

Charges calculées sur
la base du budget
ajusté à l'AG qui vient
de se tenir

Calcul des charges d'eau :
location du compteur à
l'unité, eau en fonction du
nombre de m³

Lot n° 000305 appartement	Lots secondaires			Avances					
				trésorerie	travaux	autres			
Etage : 3 Porte :	327-340-403				96,90				
Votre appel de fonds				Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant du	Dont locatif	Dont TVA
=>Appel budget exigible au 01/07/2018									
Charges Générales				36266,25	1000000	9228	334,66	211,61	
Charges Bâtiment G				709,00	155451	8934	40,75	40,74	
CHARGES ASCENSEURS BAT.G				557,75	122389	8914	40,62	27,83	
CHARGE UNITAIRE / LOCT° CPTS				650,25	13800	100	4,71	4,71	
EAU FROIDE				6120,00	7411	29	23,95	23,95	
Total appel ==>				44303,25			444,69	308,84	
=>Appel fonds travaux Alur exigible au 01/07/2018									
Charges Générales				5187,50	1000000	9228	47,87		
Total appel ==>				5187,50			47,87		
Total du lot à							492,56	308,84	

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
01/01/2018	Report à nouveau			218,23
01/01/2018	Ap.budget 01/01/18 au 31/03/18 Lot 305	01/01/2018	498,56	
01/01/2018	FONDS TRAVAUX ALUR 2017 Lot 305	01/01/2018	48,45	
17/01/2018	Règlement LEGLISE Marie-Thérèse 8726989			547,01
01/04/2018	Ap.budget 01/04/18 au 30/06/18 Lot 305	01/04/2018	498,56	
16/04/2018	Règlement LEGLISE Marie-Thérèse 8727012			498,56
01/07/2018	Ap.budget 01/07/18 au 30/09/18 ci-dessus		444,69	
01/07/2018	FONDS TRAVAUX ALUR ci-dessus		47,87	
Cumul Dépenses Recettes à			1538,13	1263,80
Somme due a ce jour à			274,33	

Pour les personnes n'ayant pas demandé le paiement par prélèvement, nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser la somme indiquée ci-dessous. Votre chèque sera libellé à l'ordre mentionné, en bas, à droite dans le papillon.

Date d'exigibilité de l'appel de fonds

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui ont demandé l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la nature des travaux."

Modalités de règlement :

A payer Avant le	Montant	A l'ordre de
19/07/2018	274,33	SDC CHATEAU DE LAURENZANNE

Etapas trimestrielles : 4ème appel de fonds, en date du 02/10
Appel concernant les travaux :

Cet appel se rapporte aux travaux votés lors de l'Assemblée Générale du 20.06.2018.

Lot n° 000305 appartement	Lots secondaires	Avances		
		trésorerie	travaux	autres
Etage : 3 Porte :	327-340-403		144,77	

Votre appel de fonds	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant du
=>Appel travaux exigible au 01/10/2018 FERMETURE AVEC GRILLAGE	2264,46	1000000	9228	20,90
Total appel ==>	2264,46			20,90
=>Appel travaux exigible au 01/10/2018 MATERIALISATION LIMITE COPRO.	15001,22	1000000	9228	138,43
ALUR MATERIALISAT° LIMITE RES.	-10500,13	1000000	9228	-96,90
Total appel ==>	4501,09			41,53
Total du lot à				62,43

Utilisation du fonds de travaux

Merci de votre attention

Visitez régulièrement notre site :

➤ <https://accsudouest.org>

